



WENDEL

Société européenne à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 178 876 476 euros

Siège social : 89, rue Taitbout - 75009 Paris - France
572 174 035 RCS PARIS

Publication sur les conventions réglementées en application de l'article L. 225-88-2 du Code de commerce

Convention relative aux prestations CBCR et Sapin 2

Paris, le 4 décembre 2020

- **Personnes intéressées :**

- Wendel-Participations SE, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ;
- Priscilla de Moustier (Président Directeur Général), Nicolas ver Hulst (administrateur), Bénédicte Coste (administrateur), Edouard de l'Espée (censeur), Thomas de Villeneuve (administrateur), Humbert de Wendel (administrateur) de la société Wendel-Participations SE, et également membres du Conseil de surveillance de la société Wendel SE.

- **Objet, conditions financières et intérêt de la convention :**

Wendel SE et Wendel-Participations SE ont conclu le 18 décembre 2017 une convention de prestations de services par laquelle Wendel SE rend des services à Wendel-Participations SE en matière de lutte contre la corruption (loi Sapin 2) et de *reporting* fiscal pays par pays (*Country by Country Reporting* « CBCR »).

Wendel SE et Wendel-Participations SE ont décidé de modifier, avec effet au 1^{er} janvier 2020, certaines stipulations de la convention visant à réduire le périmètre des prestations et à diminuer en conséquence la rémunération annuelle, portée à 15.000 € hors taxes.

Le Conseil de surveillance a autorisé la conclusion de l'avenant susvisé et constaté l'intérêt d'adapter la convention aux prestations fournies.

- **Date :** L'avenant a été autorisé par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 3 novembre 2020 et a été conclu le 1^{er} décembre 2020.

Contact

Secrétariat général

Caroline Bertin Delacour : +33 (0) 1 42 85 30 00

c.bertindelacour@wendelgroup.com